

Un constat renforcé: des visions divergentes pour le réseau collégial

À retenir

La mobilisation est le moteur de la négociation

À faire

Participer aux actions syndicales du 1er mai et aux suivantes dans vos milieux de travail

À voir

Demandes de négociation précisées de l'ASPPC

À la suite des précisions gouvernementales déposées le 27 mars à la table centrale, le Comité de négociation de l'ASPPC a reçu à son tour, lors de la séance de négociation du 6 avril, un dépôt patronal sectoriel précisé. Du côté syndical, un dépôt précisé, basé sur la consultation des assemblées générales de janvier et février 2023, a également été présenté à la séance suivante, soit le 18 avril.

Dès décembre 2022, à la lecture du premier dépôt patronal, nous avons pris la mesure du fossé qui nous sépare du Comité patronal de négociation des collèges (CPNC) quant à leur vision du réseau collégial. Les dernières semaines n'ont fait que confirmer nos craintes. Tant l'opération médiatique entourant les forums sur les priorités gouvernementales que le dépôt récent fait par le Conseil du trésor sur les matières intersectorielles à la table centrale ont montré le caractère hautement politique et fortement centralisé de la présente ronde de négociation.

Offres patronales : des cégeps plus flexibles et plus compétitifs

Pour le réseau collégial, cette politisation des négociations se traduit par des offres patronales presque exclusivement centrées sur les priorités gouvernementales. Or, l'appétit caquiste pour des formations courtes ou à distance, sous couvert de favoriser l'accès aux études à une population étudiante diversifiée, risque à notre sens d'accentuer d'importantes iniquités déjà manifestes. À titre d'exemple, l'enthousiasme patronal pour l'enseignement à distance, en particulier pour l'enseignement asynchrone, semble négliger toutes les mises en garde établies dans la littérature scientifique quant à ses impacts sur la motivation, la persévérance et la réussite étudiantes.

Qui plus est, les propositions concrètes du CPNC pour des adaptations de nos conventions collectives à l'enseignement à distance ont de quoi inquiéter, tant dans la conception de la « transition numérique » à réaliser que sur les objectifs spécifiques qui y sont liés, par exemple le développement de cours asynchrones où les enseignantes et enseignants perdraient les droits d'auteur sur le matériel pédagogique produit.

Sur le plan de l'offre de formation, on confirme la volonté patronale de développer la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC), mais aussi de multiplier l'offre d'enseignement sur des horaires atypiques. La partie patronale va jusqu'à envisager des incitatifs financiers particuliers pour qu'un plus grand nombre de cours se donnent les soirs et les fins de semaine, faisant fi des nombreuses personnes qui enseignent déjà sur des horaires atypiques sans être rémunérées davantage – qu'on pense par exemple à la supervision de stages en milieux hospitaliers ou encore à la formation continue.

Enfin, en ce qui concerne l'organisation du travail, les précisions dans le dépôt patronal du 6 avril marquent une volonté de limiter l'autonomie professionnelle, par exemple avec l'idée de perfectionnement obligatoire, et un certain nombre de reculs, notamment quant à la création de postes ou l'octroi de congés.

On voit donc que, sous les appels à plus de souplesse et d'agilité, on trouve une véritable fragilisation du modèle collégial... et une précarisation des personnes qui y œuvrent.

Pour faire valoir nos demandes, intensifions la pression

Du côté syndical, le 18 avril a été l'occasion de concrétiser à la table de négociation les solutions que nous envisageons pour consolider le réseau collégial dans sa capacité à offrir, dans toutes les régions du Québec, un véritable accès aux études supérieures. Pour les Profs en négo, il est hors de question de laisser la négociation se dérouler entièrement sur les priorités caquistes!

Les récents dépôts patronaux, tant à la table centrale qu'aux tables sectorielles, annonçaient l'intention du gouvernement de donner du mouvement à la négociation dans la perspective d'un règlement rapide. Pourtant, pour atteindre un tel objectif, il aurait fallu que ces dépôts jettent les bases d'un véritable dialogue en faisant un pas de plus vers les préoccupations syndicales.

Il sera donc nécessaire de démontrer notre détermination, que ce soit en participant aux assemblées et en y amenant de nouvelles et nouveaux collègues, en prenant part aux actions locales et régionales ou en nous rendant visibles dans les milieux de travail. Au cours de la session d'hiver, on a vu les syndicats de tous les cégeps se mettre en action localement pour dénoncer les dépôts patronaux et mettre en valeur nos revendications: il nous appartient de continuer à soutenir cette négociation en nous donnant les moyens de nos ambitions.

